



Nice, le 8 février 2010

Transparence sur notre police crédit

Partout en Europe, le souci premier des marques reste de maintenir leur volume de ventes à leurs clients. Le taux de défaillance des boutiques a considérablement augmenté. En Grande-Bretagne, il est de 18% pour 2009. En France, il est également très significatif. Le marché se resserre. Il est à noter, qu'actuellement dans le secteur du textile, le nombre des agréments délivrés par les compagnies d'assurance crédit est divisé par deux.

Les sociétés de prêt-à-porter ont un point d'équilibre à trouver, des arbitrages incessants à faire entre plus de souplesse dans leur gestion financière et leur discipline commerciale, pour pouvoir être payée tout simplement.

Cette analyse rejoint totalement nos propres constatations de l'existant sectoriel. Sur cette base, chaque structure de services développe sa stratégie de positionnement concurrentiel. Nous vous les communiquerons régulièrement par le biais de nos instruments de communication : la newsletter tous les 15 jours, le site vitrine internet et très prochainement notre blog.

Cette semaine, nous allons traiter du point spécifique de notre police crédit.

Quelles en sont les principales caractéristiques ?

- # Chaque société cliente bénéficie d'une relation juridique directe avec la SFAC, COGEFILOG étant qualifiée juridiquement de courtier gestionnaire de la police, usine cliente par usine cliente.
- # Les délais de paiement consentis au client sont soumis à la Loi de Modernisation de l'Economie
- # La déclaration du montant impayé à la compagnie ne doit pas dépasser les 90 jours, après la date d'échéance de la facture.

- # Le délai de paiement de l'indemnité est de 150 jours.
- # Le taux de couverture des clients garantis en dénommé est de 90%.
- # La SFAC, société financière en droit belge et français a accès dans ces deux pays au fichier des chèques impayés, véritable outil de pilotage du crédit dans notre secteur de magasins multimarques textiles, simples SARL peu ou pas capitalisées.

En fonction des réponses à nos demandes de couverture, nous mettons ensuite en place, les outils de garantie, en particulier les chèques antidatés, communément appelés plans de paiement. Ils seront l'objet de notre prochaine newsletter.

L'équipe Cogefilog.